

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var - Arrondissement de Draguignan

50, Route de l'Aérodrome - 83440 FAYENCE

Nombre de membres		
affiliés au Conseil communautaire	en exercice	ayant pris part à la délibération
26	26	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 20 juin 2007

Date de convocation : 7/6/2007

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mr Jean-Pierre BOTTERO.

Secrétaire de séance :

Etaient présents : MM CAVALLIER, AUTRAN & Mme AUGUET(Callian) - MM TRUC, METZ, GUICHARD et Mme MARTEL (Fayence) - MM PELASSY DE CLARENS & Mme FERAUD (Mons) - MM , BOTTERO, VIZIER, POMIER & Mme BOTTERO (Montauroux)- MM. BAGUR, BOUHET & Mme DOL (Saint-Paul-en-Forêt) - MM.UGO, FORNIGLIA, ROCHE (Seillans) - MM.TRABAUD, ALARY & BELGRANO (Tanneron)- MM POUJOL, CHATELAIN & LEMOYE (Tourrettes)

Etaient absents excusés : Mme BERTRAND & MM.REBUFFEL (Fayence), Mme BOTTIN (Saint Paul en Forêt), M.MANGION (Seillans), Mr GAY (Tourrettes)

OBJET : demande de création d'un lycée dans le canton de Fayence

Monsieur le Président expose :

cela fait plus de 15 ans qu'élus et forces vives réclament la création d'un lycée dans le canton de Fayence pour mettre fin au lourd handicap du à la durée des transports scolaires dont sont victimes les lycéens du canton et des communes limitrophes de l'ouest des Alpes Maritimes.

Il rappelle la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Pays de Fayence en date du 30 juin 1997, prise en appui à celles des différents Conseils Municipaux et demandant une telle création

Regrettant certains espoirs déçus, il constate que l'ouverture d'un lycée au Muy, évènement heureux pour la région concernée, ne résout en rien pour le secteur de Fayence et des communes limitrophes de l'ouest des Alpes Maritimes la question de la durée des transports scolaires aux conséquences si regrettables pour nos enfants.

Le Conseil Communautaire :

- considérant les conditions de travail pénalisantes dont souffrent les lycéens du canton de Fayence et des communes limitrophes du fait de l'accomplissement des longs trajets de transport scolaire,
- considérant l'importance des effectifs concernés, qui ne cessent de croître année après année et pour lesquels le problème demeure,
- considérant l'existence d'un site d'accueil adapté remarquablement placé et réservé par la commune de Montauroux à ce projet,
- considérant enfin l'unanimité des élus des communes du canton de Fayence, et au delà, totalement en phase avec la population en attente depuis 15 ans,
- demande solennellement à l'Etat et au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'azur d'engager la programmation des crédits et des études nécessaires à la construction d'un lycée d'une capacité de 1200 élèves dans le canton de Fayence.

Fait et délibéré à Fayence le 20 juin 2007

Le Président de la Communauté



Jean-Pierre BOTTERO